

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

• • • • 26 NOVEMBRE 2007 • • • •

PRESIDENT : BOUCHEZ Michel, Maire

PRESENTS :

HOCHART D. - BERTIN A. - SZAT S. - LANCEL L. - MACIAZEK C. - CHAVALAUDRA E. - FLAMENT A. Adjoint
GERARD J. - SKIBA R. - PAW R. - BAILLEZ A. - BEKAERT P. - GADJA B. - MOLENDRA E. - MONNIER V. - HENOT D.
PRZYBOROWSKI B. - THIRION J. P. - ABRAHAM J. C. - DARCHEVILLE F. - Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : PAMULA M. - SYS M. - BIELKIN L. - DELOFFRE G. - BOUKHATEB N. Conseillers Municipaux.

ABSENTS : DEVERMELLE M. - MERESSE M. - ZEGGAI N. Conseillers Municipaux

SECRETAIRE DE SEANCE : MONNIER V. Conseillère Municipale

★★★★★★ LE PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE EST LU ET ADOPTÉ. ★★★★★★★

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE

EXERCICE 2007

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses 407 444.82 €
- recettes 407 444.82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses 9 997 789.86 €
- recettes 9 997 789.86 €

Le budget supplémentaire de la Commune a été adopté par 21 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions du Groupe "Agir ensemble pour Fouquières".

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA CAISSE DES

ECOLES EXERCICE 2007

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses 20 876.06 €
- recettes 20 876.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses 2 253.85 €
- recettes 2 253.85 €

Le budget supplémentaire de la Caisse des Ecoles a été adopté par 24 voix pour (dont 3 procurations)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA ZONE INDUSTRIELLE

EXERCICE 2007

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses 12 186.73 €
- recettes 12 186.73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses 1 385.85 €
- recettes 1 385.85 €

Le budget supplémentaire de la Zone Industrielle a été adopté par 24 voix pour (dont 3 procurations).

ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales. Ces décisions concernent

- Fourniture de repas en liaison froide marché à bons de commandes
- Convention de partenariat avec la Croix Rouge
- Travaux de réfection de voirie et trottoirs dans diverses rues
- Désignation d'un avocat : affaire Rudowski
- Acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 27 rue A. Briand
- Acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 8 ter rue Pasteur
- travaux de construction de murets rues U. Sorriaux et E. Zola
- droit de préemption urbain sur l'immeuble 73 route Nationale
- désignation d'un avocat affaire Houzeau

- retrait de deux comptes à terme
- contrat de maîtrise d'œuvre pour travaux square R. Caudrelier
- contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un atelier pour les services techniques

TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES :

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'augmenter de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2008 des tarifs de locations des salles Tanière, Ziarkowski et salle des fêtes.

RESTAURATION SCOLAIRE

Considérant la mise en service du centre intergénérationnel à compter du 7 janvier 2008, le Conseil Municipal a **adopté à l'unanimité** le règlement intérieur de la restauration scolaire.

Par ailleurs le Conseil Municipal a **décidé à l'unanimité** l'augmentation de 2 % des tarifs des repas de la restauration dont le paiement se fera désormais contre la délivrance d'un ticket.

ANIMATION INTER CLASSES, LOYERS DES IMMEUBLES, CONCESSIONS, COLUMBARIUM, SUBVENTION AUX ENFANTS CONTINUANT LEURS ETUDES

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2008, les tarifs de l'animation inter-classes, les loyers des immeubles appartenant à la

commune, les concessions au cimetière et au columbarium, et les bourses aux enfants continuant leurs études. **Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

NOEL 2007

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prendre en charge les frais afférents au Noël des enfants des écoles primaires et maternelles.

PERSONNEL COMMUNAL

Tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal autorise la création des postes suivants :

☑ 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe titulaires à temps non complet

☑ 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet recrutement d'agents non titulaires pour le centre de loisirs du mercredi. Ce recrutement se fera en fonction du nombre d'inscrits au centre.

Régime indemnitaire

Le Conseil Municipal décide conformément aux textes officiels en vigueur d'actualiser le régime indemnitaire du personnel instauré par délibérations du Conseil Municipal des 2 février 2004, 29 juin 2006 et 1^{er} décembre 2006.

Vaccination contre la grippe

Le Conseil Municipal autorise une campagne de vaccination antigrippale des agents du personnel communal qui le souhaitent sous réserve d'une prescription médicale et décide la prise en charge des frais y afférents.

Action sociale

Le Conseil Municipal décide le maintien des prestations d'actions sociales accordées les années précédentes au personnel municipal **Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.**

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal sollicite, de l'État, à l'unanimité, 2 subventions au titre de la dotation globale d'é-

quipement à savoir :

☑ pour l'aménagement d'aires de loisirs sportifs de plein air au taux de 25 % du montant des travaux s'élevant à 969 642.23 € H.T.

☑ pour les travaux de construction d'un atelier pour les services techniques au taux de 35 % du montant des travaux s'élevant à la somme de 411 400 € H.T.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR PROJETS CULTURELS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter deux subventions auprès du Conseil Général pour :

☑ action en faveur de la lecture dont le coût est estimé à 7 126 €

☑ atelier de sensibilisation à la peinture dont le coût est estimé à 3 071.20€

GARANTIES D'EMPRUNTS

☑ La commune accorde sa garantie au LTO HABITAT pour un emprunt d'un montant de 1 931 500€ destiné à la construction de logements Place ferrer.

☑ La Commune accorde à l'unanimité sa garantie à Artois Développement pour un emprunt d'un montant de 900 000 € destiné à la construction d'un EHPAD et d'un lotissement. **Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention à intervenir avec la Fédération départementale de l'Énergie concernant la mise à disposition des services de cet organisme pour la réalisation d'un audit sur l'éclairage public

PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le projet de zonage établi par la Communauté et autorise sa mise

à l'enquête publique.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'institution d'une redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de Gaz

MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat concernant la mise à disposition des services de la D.D.E. pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols.

ALIENATION DE TERRAINS

Le Conseil Municipal décidé à l'unanimité l'aliénation des.. terrains suivants

☑ AL N° 264 au profit de Mr BILLAUD et Melle LARA-ARANCIBIA pour la construction d'un logement moyennant le prix fixé par les services Fiscaux à savoir 11 000 €

☑ AK N° 231, 232, AK N° 248 p au profit D'Artois Développement destiné à l'aménagement du lotissement du « Vieux 9 » moyennant le prix fixé par les services Fiscaux à savoir 39 800 €

CONVENTION D'AMENAGEMENT DU VERT TILLEUL

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir avec Artois Développement concernant la prolongation de la convention d'aménagement pour une durée de 3 ans.

REMBOURSEMENT DE DEUX SINISTRES

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de deux sinistres à savoir :

☑ L'incendie survenu le 9 juin 2006 à l'Ecole Jean Macé pour un

montant de 205 364 €

☑ le sinistre survenu le 1^{er} juillet 2007 à la fontaine Place Ferrer et à un bac à fleurs au rond point du Zèbre pour un montant de 39.70 €

ATRIBUITION DE DEUX SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer deux subventions à savoir :

☑ au C.C.A.S une subvention d'un montant de 30 000 €

☑ à l'Office Municipal de la Culture une subvention d'un montant de 6 000 €

DENOMINATION DU CENTRE

INTERGENERATIONNEL: Considérant la construction d'un centre intergénérationnel. Le Conseil Municipal décide de nommer celui-ci centre « **FRANCOIS RABELAIS** » écrivain français né vers 1494 à la Devinière près de Chinon et mort en 1553 à Paris.

NETTOYAGE DES MARCHES AUX PUCES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne plus facturer le nettoyage de la voirie à l'issue des

marchés aux puces à compter du 1^{er} janvier 2008 et abroge en conséquence la délibération en date du 28.03.97.

OUVERTURE D'UN CENTRE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal décide l'ouverture d'un centre de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 14 ans qui fonctionnera chaque mercredi après-midi à compter du mois de janvier 2008.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

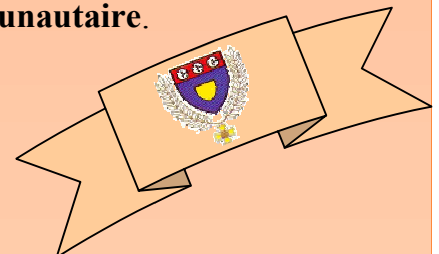
Le Gouvernement a initié depuis plusieurs semaines une réforme de la carte judiciaire qui va induire la fermeture sur le territoire national de nombreux tribunaux, qu'ils soient de grande instance, ainsi que des conseils de prud'hommes. S'agissant de la Communauté de LENS-LIEVIN, les annonces faites par Madame Rachida DATI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, prévoient la fermeture du Tribunal d'Instance de LIEVIN. Les Elus Fouquiérois ne peuvent que vivement désapprouver ces mesures. Tout d'abord annoncées par la Chancellerie comme devant être conduites sous le signe de la plus étroite concertation avec les professionnels et les Elus locaux concernés. Les décisions prises n'ont en réalité résulté que du fait du prince.

En outre cette réforme, notamment en ce qui concerne la région Nord-Pas-de-Calais

et plus particulièrement le territoire communautaire, touche une population nombreuse mais également pour une partie importante de celle-ci particulièrement défavorisée. Elle va priver cette population de services publics, contrairement à la notion de justice de proximité qui est pourtant la plus à même de répondre aux attentes des citoyens. Notre secteur, déjà pénalisé sur le plan judiciaire dans la mesure où l'arrondissement de LENS, qui est l'un des plus peuplés de France, est peut-être le seul à ne pas disposer d'un Tribunal de Grande Instance, voit ainsi se profiler de nouveaux handicaps dans ce domaine. Alors que le Gouvernement prône la discrimination positive, s'agissant de l'aménagement du territoire, comment expliquer qu'il décide la fermeture de tribunaux dans une région dont tous les rapports officiels s'accordent à souligner

qu'elle cumule de multiples handicaps, que ce soit par exemple sur le plan de l'administration ou de la santé.

Cette réforme va donc frapper une nouvelle fois une population déjà confrontée à de grandes difficultés et qui voit chaque jour davantage s'effriter la solidarité nationale qui lui est due. Les Elus Fouquiérois ne peuvent donc que violemment s'opposer à cette perspective et ce, avec la plus grande fermeté, d'autant plus que les récentes annonces du Garde des Sceaux sur l'instauration éventuelle d'une franchise au niveau de l'aide juridictionnelle viendraient une fois de plus pénaliser les justiciables aux plus faibles revenus, dont on sait qu'ils sont malheureusement nombreux sur le territoire communautaire.



POINT INFOS



Michel Bouchez,
Maire de Fouquières-Lez-Lens
Vice-président de la Communauté de Lens-Liévin

Le Conseil Municipal

L'Office Municipal de la Culture

Bénédicte Durand,
Responsable du Centre Culturel Bibliothèque
Jules Mousseron
Ont l'honneur de vous inviter au vernissage du

**19ème salon des Arts Plastiques le
MERCREDI 30 JANVIER 2008 À 18H30**

Salle des Fêtes Municipale Inférieure
Avec l'aimable participation de
l'Harmonie Municipale.

SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 FÉVRIER
Salle des Fêtes Municipale

Exposition

Bourse

**3ème EXPOSITION
DE LA MAQUETTE**

Concours

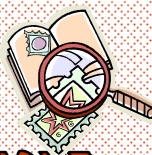
Organisée par le
Club Maquette Fouquiérois
Avec le concours de la Municipalité,
l'Office Municipal de la Culture
et du Comité des Fêtes.



Renseignements au 06. 60. 11. 52. 38 *1 € l'entrée

DU 24 AVRIL AU 03 MAI 2008

Centre Culturel Jules Mousseron



EXPOSITION PHILATELIQUE

« LA FRANCE »

Ses régions et départements, ses collectivités,
provinces, territoires d'Outre Mer
et ses possessions de l'Etat.

Organisée par la Section Philatélique
du Club Léo Lagrange avec le concours
de la Municipalité

Renseignements au 03. 21. 49. 60. 96



énergie solidaire

Direction Commerciale des particuliers et professionnels Nord-Ouest

DEPUIS FÉVRIER 2007, EDF PROPOSE À SES CLIENTS L'OFFRE « SUIVI CONSO ».

Grâce à une analyse de ses habitudes de consommation, le client dispose d'une vision globale des consommations et de son budget annuel d'électricité. Ainsi pour une valeur mensuelle de 2.40 euros, le client peut évaluer et diminuer sa consommation, maîtriser son budget et participer à la préservation de l'environnement.

Le client peut également recevoir une analyse mensuelle personnalisée de sa consommation. Pour cela il transmet les chiffres inscrits sur son compteur en téléphonant au numéro vert **0 800 123 333**.

Le client pourra alors se situer par rapport à son « profil conso » et bénéficier de conseils pratiques et faciles à appliquer.



IMPRIMERIE MUNICIPALE